

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2015

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 2964)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD31

présenté par
M. Arnaud Leroy, rapporteur

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à regrouper les articles liés à des questions de sûreté et de sécurité au sein d'un même chapitre du titre I. L'article 4, qui fait l'objet d'une réécriture, est donc déplacé après l'article 12.